

### **300 € ? Une revalo format colibri**

Emporté par un ébouriffant élan de générosité, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 28 août à l'antenne d'une chaîne d'infos en continu que les enseignantes et les enseignants verront leur salaire annuel augmenter de « 300 euros en moyenne » en 2020. Une mesure prévue, mais pas mise en place par le précédent gouvernement, a-t-il précisé. Qu'en est-il exactement ?

Rappelons d'abord que c'est en effet sous le quinquennat précédent qu'avait été engagée une revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires au travers de l'accord « PPCR ». Il ne s'agit donc en rien d'une mesure nouvelle.

De plus, dès son arrivée, le gouvernement actuel a gelé pour un an la mise en œuvre du protocole d'accord. C'est donc dès janvier 2019 que cette augmentation d'« en moyenne 300 euros » annuel aurait dû intervenir.

Précisons ensuite que cette augmentation est exprimée en brut. Concrètement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le gain pour les enseignantes et les enseignants des écoles se situera entre 0 et 30 euros par mois en fonction de leur échelon. D'autant qu'à cette même date, l'augmentation de la cotisation retraite entraînera une ponction de 6 à 16 euros sur les feuilles de paye. Au final, une partie des PE verront donc leur salaire baisser.

Enfin, le gel du point d'indice depuis 2010 se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15%. Par ailleurs, l'Insee prévoit une inflation d'1,3% en 2020, ce qui annulera pour beaucoup cette faible revalorisation.

En clair, le salaire des enseignantes et des enseignants français restera toujours très loin derrière celui de leurs homologues des pays comparables. Il y a urgence à les revaloriser de façon conséquente.

« À l'Éducation nationale, nous sommes un peuple de colibris », a lancé Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de presse de rentrée le mardi 27 août. Sans doute estime-t-il dès lors que la revalorisation doit être proportionnée à la taille du volatile...

*Paris, le 29 août 2019*